

GOODFELLOW INC.

DÉNONCIATION

Chaque membre du personnel doit signaler tout manquement à la loi ou au présent Code. Dans la plupart des cas, l'employé doit s'adresser à son supérieur hiérarchique. Toutefois, s'il considère que ce n'est pas la bonne personne à qui s'adresser, ou si le superviseur ne traite pas la question de façon appropriée, il doit porter la situation à l'attention du chef de la direction ou du chef des finances de Goodfellow. De même, si l'employé croit que le chef de la direction et le chef des finances ne sont pas les bonnes personnes à qui s'adresser, ou s'il n'est pas satisfait de la réponse du chef de la direction et de celle du chef des finances, il doit faire part de la situation au secrétaire ou président du conseil de vérification comme inscrit dans le rapport annuel de la société.

Aucune mesure de représailles ou autre mesure ne sera prise contre une personne qui aura, de bonne foi, signalé un manquement réel ou possible à la loi ou au présent Code de déontologie.